

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **12 août 2015 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présentes :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
M. Jean-Philippe Langlois, aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 25 juin 2015**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 7 juillet 2015**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Consortium LPA-ASC / Orthophotos / 1^{er} versement
 - C) CLD / 1^{er} versement 2015
- 7. Administration**
 - A) Prévisions budgétaires 2016 / Calendrier des travaux
 - B) Directeur des services techniques / Embauche, le cas échéant
- 8. Évaluation**
 - A) Rapport sur la tenue à jour des rôles
 - B) Report du dépôt du rôle de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
 - A.1) Avis de motion – schéma d'aménagement et de développement révisé
 - A.2) Avis de motion – règlement de remplacement MRC-750-1
Suppression d'une zone à long terme à St-Germain-de-Grantham, le cas échéant
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - B.1) Analyse de la conformité des règlements
 - B.2) Demande d'autorisation à soumettre à la CPTAQ / projet de règlement 4639 / Drummondville
- C) Approbation de modifications à des règlements de plan d'urbanisme
 - C.1) Drummondville
 - C.1.1) Règlement no 4637
Modifier les dispositions relatives à l'affichage en zone P-442
 - C.1.2) PPCMOI (8000, boulevard Saint-Joseph)
Autoriser un logement accessoire à une résidence unifamiliale en zone R-9417

10. Gestion des cours d'eau

- A) Demandes d'autorisation d'exécution de travaux d'entretien
 - A.1) Cours d'eau Théo Vanasse / Saint-Bonaventure
 - A.1.1) Sous-embranchement Lauzon Fafard (Gc-280)
 - A.1.2) Embranchement Nord-Est (Gc-289)
 - A.1.3) Embranchement Sud-Est (Gc-290)
 - A.2) Cours d'eau Louis-Morin (Gc-273) / Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse
 - A.3) Cours d'eau Giguère (Gc-277), branche # 15 / Durham-Sud
 - A.4) Cours d'eau Rivière David (Gc-284), branche # 41 / Saint-Eugène
 - A.5) Cours d'eau Rivière Scibouette (Gc-285), branche # 98 / Saint-Eugène
 - A.6) Cours d'eau Rivière Scibouette (Gc-292), branche # 1 / Saint-Eugène
 - A.7) Cours d'eau Thomas-Touzin (Gc-293), branche # 8 / Saint-Eugène
 - A.8) Cours d'eau Bouillon (Gc-294) / Durham-Sud

11. Matières résiduelles

- A) Ressourcerie Transition / 3^e rapport (dépôt)

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité incendie

13. Développements économique, social et culturel

- A) Rapport comité culturel
 - A.1) Culture Centre-du-Québec / GalArt 2015 / Demande de subvention
- B) Gouvernance régionale / Table des préfets / Cadre de référence
- C) Transport collectif / Demande de financement au MTQ

14. Rapports de comités autres et représentations

- A) Autres

15. Correspondance

- A) Demande d'appui :
 - A.1) Ste-Séraphine / St-Lucien – Réseaux cellulaire déficients
 - A.2) Les Producteurs de lait du Centre-du-Québec / Mobilisation en appui à la gestion de l'offre
 - A.3) MRC Marguerite-D'Youville et MRC de la Nouvelle-Beauce / Fonds de développement du territoire
- B) Information générale

16. Divers

17. Période de questions**18. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**MRC11104/08/15**

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance. Le point 6c est reporté à une séance ultérieure, lorsqu'il y aura lieu de procéder à la signature de la nouvelle entente avec la SDED. Le point 7b est annulé.

ADOPTÉ**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2015****MRC11105/08/15**

Il est proposé par Marie-Andée Auger

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 25 juin 2015.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DU CAP DU 7 JUILLET 2015**

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 7 juillet 2015 tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 11 août 2015, est déposée pour information.

6. FINANCES**A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT**

Conformément au règlement MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente les rapports détaillés des dépenses autorisées pour les mois de juillet et août 2015. Il n'y a pas de question.

Juillet 2015

Factures incompressibles acquittées	676 088,83 \$
Factures approuvées	59 856,35 \$
Rémunérations	4 571,92 \$
Allocations de dépenses	2 285,96 \$
Remboursement des dépenses	480,15 \$

Août 2015

Factures incompressibles acquittées	322 572,45 \$
Factures approuvées	34 260,09 \$
Rémunérations	4 824,44 \$
Allocations de dépenses	2 412,22 \$
Remboursement des dépenses	0 \$

B) CONSORTIUM LPA-ASC

Orthophotos 1^{er} versement**MRC11106/08/15**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a confié au Consortium LPA-ASC le mandat pour l'acquisition d'orthophotos par la résolution MRC11041/04/15;

ATTENDU la réception d'une première facture reçue au bureau de la MRC, le 16 juin dernier, représentant 60% du prix du contrat au prorata de la prise de photographies aériennes réalisées et approuvées;

ATTENDU la signature d'ententes avec les partenaires du Regroupement régional, lesquelles prévoient les modalités de refacturation à ces derniers par la MRC;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Pierre Levasseur

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond autorise le paiement de 98 308,80 \$ plus taxes à Consortium LPA-ASC à même l'Administration générale des prévisions budgétaires 2015.

ADOPTÉ

C) CLD

1^{er} versement

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Calendrier des travaux

La secrétaire-trésorière dépose un calendrier des travaux pour les prochaines prévisions budgétaires.

B) DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Embauche

Ce point est annulé.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 3 août est déposé. Il n'y a pas de question.

B) REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM MRC11107/08/15

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale, la MRC de Drummond a compétence en matière d'évaluation à l'égard des municipalités de son territoire régies par le Code municipal ainsi que des municipalités qui lui ont délégué compétence;

ATTENDU QUE le délai prévu à l'article 70 de la Loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas à l'évaluateur responsable de la confection du rôle de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham de compléter à sa satisfaction, et à celle de sa cliente, tout travail nécessaire pour le dépôt du rôle d'évaluation qui reflète, de façon aussi fidèle que possible, la réalité foncière de cette municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la Loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que la MRC de Drummond informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le rôle d'évaluation triennal de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour les

exercices financiers 2016, 2017 et 2018 ne pourra être déposé au plus tard le 15 septembre, mais qu'il sera transmis au ministre au plus tard le 1^{er} novembre 2015.

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre.

ADOPTÉ

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors des réunions du 8 juillet et 6 août derniers du comité d'aménagement (CAM). Il n'y a pas de question. Puis, l'aménagiste, M. Jean-Philippe Langlois, présente les dossiers suivants :

A.1) AVIS DE MOTION

Schéma d'aménagement et de développement révisé

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par Suzanne Pinard Lebeau et par André Deslauriers qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation un règlement édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond. Copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

A.2) AVIS DE MOTION

Règlement de remplacement MRC-750-1

(Suppression d'une zone à long terme à Saint-Germain-de-Grantham)

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par Félicien Cardin et par Jean Parenteau qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation le règlement de remplacement MRC 750-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond concernant la suppression d'une zone à long terme de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham. Copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 6 août dernier de son comité, à savoir :

B.1) Analyse de la conformité des règlements

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4628-1, Drummondville
- Règlement no 520-15, Saint-Germain-de-Grantham

Le projet suivant étant non conforme aux orientations du schéma d'aménagement et nécessitant des précisions supplémentaire, un projet de résolution est déposé pour adoption :

Projet de règlement 2015-09-799, Wickham

MRC11108/08/15

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son projet de règlement no 2015-09-799 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone agricole A-59 à même une partie de la zone agricole A-50 dans un secteur longeant le 7e rang;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre l'entreposage de produits manufacturiers comme usage complémentaire à l'usage résidentiel;

ATTENDU la recommandation des membres du comité consultatif agricole;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil n'appuie pas le projet de règlement no 2015-09-799 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham pour la raison suivante :

- L'entreposage de produits manufacturés doit comprendre uniquement l'entreposage de bois.

ADOPTÉ

B.2) Demande d'autorisation à soumettre à la CPTAQ

Projet de règlement 4639, Drummondville

MRC11109/08/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville requiert l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'autorisation à être soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et que ladite ville a déposé, à cet effet, le projet de règlement no 4639 pour approbation à la MRC;

ATTENDU QUE, plus précisément, ledit projet de règlement vise à autoriser l'usage industriel «abattage et conditionnement de la volaille » faisant partie de la classe d'usage I-4 (industriel lourd) à titre complémentaire à un usage agricole relié à l'élevage de volailles à l'intérieur de la zone agricole A-5014 sur le lot 4 349 660 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond (2350, boulevard Foucault);

ATTENDU QUE l'entreprise concernée par cette demande, la Ferme des Voltigeurs, possède déjà un abattoir sur les lieux qui est en exploitation depuis 1974 et qui a atteint sa pleine capacité de production;

ATTENDU QUE le projet de ladite entreprise consiste à agrandir l'abattoir de volailles existant à même le siège social de l'entreprise où l'on retrouve également la présence d'une aire de vente au détail, de bureaux administratifs de la compagnie et de bâtiments d'élevage;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté est établi à neuf cent soixante-quatre mètres carrés (964 m²) pour faire passer la production d'abattage de 12 000 poulets par jour à 20 000 poulets par jour;

ATTENDU QUE ledit projet est situé à l'intérieur de la zone agricole, que la superficie des sols en culture sera maintenue et que ce projet n'entraînera pas d'impact négatif sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE l'augmentation de la capacité d'abattage requiert l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 6 août 2015 sur cet objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'informer la ville de Drummondville que la MRC de Drummond appuie le projet de règlement no 4639 soumis par ladite ville, en prévision d'une demande d'autorisation à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec visant à autoriser l'usage industriel «abattage et conditionnement de la volaille » à titre complémentaire à un usage agricole relié à l'élevage de volailles sur le lot 4 349 660 du cadastre officiel du Québec. Que le projet de règlement est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS DE PLAN D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4637

mrc11110/08/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4637 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre l'affichage de type autoroutier en zone P-442;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4637 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4637 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.2) PPCMOI (8000, boulevard Saint-Joseph)

mrc11111/08/15

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 1087/7/15 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 8000, boulevard St-Joseph;

ATTENDU QUE ce PPCMOI a pour objet d'autoriser un logement accessoire à une résidence unifamiliale dans le cadre de la transformation d'un ancien motel au 8000, boulevard St-Joseph;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du comité à cet effet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution 1087/7/15 adoptant un PPCMOI pour le 8000, boulevard St-Joseph de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 1087/7/15 (8000, boulevard St-Joseph) à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) DEMANDES D'AUTORISATION D'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

A.1) Cours d'eau Théo Vanasse, Saint-Bonaventure

A.1.1) Sous-embranchement Lauzon Fafard (Gc-280)

mrc11112/08/15

ATTENDU la résolution # 14-10-14 de la municipalité de Saint-Bonaventure demandant l'entretien de l'embranchement Lauzon-Fafard du cours d'eau Théo Vanasse;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 770 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 5 211 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 14-10-14 de la municipalité de Saint-Bonaventure s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien dans l'embranchement Lauzon-Fafard du cours d'eau Théo Vanasse, sur une distance d'environ 770 mètres linéaires, au montant estimé de 5 211 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 14-10-14 de la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

A.1.2) Embranchement Nord-Est (Gc-289)

mrc11113/08/15

ATTENDU la résolution # 15-01-14 de la municipalité de Saint-Bonaventure demandant l'entretien de l'embranchement Nord-Est du cours d'eau Théo Vanasse;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 955 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 12 338,50 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 15-01-14 de la municipalité de Saint-Bonaventure s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien dans l'embranchement Nord-Est du cours d'eau Théo Vanasse, sur une distance d'environ 1 955 mètres linéaires, au montant estimé de 12 338,50 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 15-01-14 de la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

A.1.3) Embranchement Sud-Est (Gc-290)

mrc11114/08/15

ATTENDU la résolution # 15-01-05 de la municipalité de Saint-Bonaventure demandant l'entretien de l'embranchement Sud-Est du cours d'eau Théo Vanasse;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 2 080 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 12 926,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 15-01-05 de la municipalité de Saint-Bonaventure s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien dans l'embranchement Sud-Est du cours d'eau Théo Vanasse, sur une distance d'environ 2 080 mètres linéaires, au montant estimé de 12 926,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 15-01-05 de la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

A.2) Cours d'eau Louis-Morin (Gc-273) Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse mrc11115/08/15

ATTENDU la résolution # 2014.463 de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse demandant l'entretien du cours d'eau Louis-Morin;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 290 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 6 mai 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 7 880,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 2014.463 de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Louis-Morin, sur une distance d'environ 1 290 mètres linéaires, au montant estimé de 7 880,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 2014.463 de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

A.3) Cours d'eau Giguère, branche # 15 (Gc-277), Durham-Sud

mrc11116/08/15

ATTENDU la résolution # 2014-08-158 de la municipalité de Durham-Sud demandant l'entretien de la branche # 15 du cours d'eau Giguère;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 158 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 18 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 1 620,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 2014-08-158 de la municipalité de Durham-Sud s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien de la branche # 15 du cours d'eau Giguère, sur une distance d'environ 158 mètres linéaires, au montant estimé de 1 620,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 2014-08-158 de la municipalité de Durham-Sud.

ADOPTÉ

A.4) Cours d'eau Rivière David, branche # 41 (Gc-284), Saint-Eugène

mrc11117/08/15

ATTENDU la résolution # 243-14 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien de la branche # 41 du cours d'eau Rivière David;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 435 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 10 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 3 600,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 243-14 de la municipalité de Saint-Eugène s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien de la branche # 41 du cours d'eau Rivière David, sur une distance d'environ 435 mètres linéaires, au montant estimé de 3 600,00 \$.

3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 243-14 de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.5) Cours d'eau Rivière Scibouette, branche # 98 (Gc-285) Saint-Eugène mrc11118/08/15

ATTENDU la résolution # 244-14 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien de la branche # 98 du cours d'eau Rivière Scibouette;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 542 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 10 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 4 320,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 244-14 de la municipalité de Saint-Eugène s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau
Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien de la branche # 98 du cours d'eau Rivière Scibouette, sur une distance d'environ 542 mètres linéaires, au montant estimé de 4 320,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 244-14 de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.6) Cours d'eau Rivière Scibouette, branche # 1 (Gc-292), Saint-Eugène mrc11119/08/15

ATTENDU la résolution # 83-15 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien de la branche # 1 du cours d'eau Rivière Scibouette;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 698 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 10 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 4 700,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 83-15 de la municipalité de Saint-Eugène s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Benoit Bourque
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien de la branche # 1 du cours d'eau Rivière Scibouette, sur une distance d'environ 698 mètres linéaires, au montant estimé de 4 700,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 83-15 de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.7) Cours d'eau Thomas-Touzin, branche # 8 (Gc-293), Saint-Eugène mrc11120/08/15

ATTENDU la résolution # 82-15 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien de la branche # 8 du cours d'eau Thomas-Touzin;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 607 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 10 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 4 540,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 82-15 de la municipalité de Saint-Eugène s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien de la branche # 8 du cours d'eau Thomas-Touzin, sur une distance d'environ 607 mètres linéaires, au montant estimé de 4 540,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 82-15 de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.8) Cours d'eau Bouillon (Gc-294), Durham-Sud

mrc11121/08/15

ATTENDU la résolution # 2015-04-84 de la municipalité de Durham-Sud demandant l'entretien du cours d'eau Bouillon;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 480 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 18 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 3 700,00 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 2015-04-84 de la municipalité de Durham-Sud s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Bouillon, sur une distance d'environ 480 mètres linéaires, au montant estimé de 3 700,00 \$.
3. Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 2015-04-84 de la municipalité de Durham-Sud.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RESSOURCERIE TRANSITION

Dépôt du 3^e rapport

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la Ressourcerie Transition. Tous les maires en ont reçu copie.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport du comité de sécurité incendie du 30 juin dernier est présenté par Monsieur Michel Noël. Il n'y a pas de question.

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) RAPPORT COMITÉ CULTUREL

Monsieur Jean-Pierre Vallée présente le rapport du comité culturel du 3 août dernier. Il n'y a pas de question.

A.1) Culture Centre-du-Québec

Demande de subvention GalArt 2015

mrc11122/08/15

ATTENDU QUE l'organisme Culture Centre-du-Québec a transmis à la MRC de Drummond, le 3 juillet dernier, une lettre par laquelle il sollicite la contribution financière du conseil de la MRC afin de reconnaître la contribution d'un organisme de loisirs culturels de son territoire;

ATTENDU QUE la demande de Culture Centre-du-Québec s'élève à 500 \$ et que cette somme servira principalement pour le tournage d'une vidéo de cet organisme qui sera présentée dans le cadre du GalArt 2015;

ATTENDU la recommandation du comité culturel afin de proposer la reconnaissance du travail de la chorale Les Gospangels;

ATTENDU QUE la somme de 500 \$ peut être prise à même le budget culturel 2015, Action 2 – Maillage du milieu culturel qui n'aura pas lieu cette année;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond octroie une contribution de 500 \$ à Culture Centre-du-Québec à même son budget culturel 2015.

ADOPTÉ

B) GOUVERNANCE RÉGIONALE DE LA TABLE DES PRÉFETS

Cadre de référence

mrc11123/08/15

ATTENDU QUE la Table des Préfets du Centre-du-Québec constitue l'instance de concertation officielle des cinq MRC pendant la période de transition qui précède l'abolition définitive de la CRÉCQ, le 31 mars 2016 ;

ATTENDU QUE les dirigeants municipaux désirent maintenir un lieu de concertation soutenant la présence et la cohérence d'une direction à l'échelle de la région administrative du Centre-du-Québec ;

ATTENDU QU'il est prématuré de doter la région d'un modèle de développement et de concertation, compte tenu des enjeux des MRC et gouvernementaux, actuellement soumis à des changements importants;

ATTENDU QUE la Table des préfets a convenu, lors d'une rencontre tenue le 16 juin dernier, d'adopter une stratégie transitoire basée sur l'analyse du rôle et des actions de l'ensemble des partenaires autrefois soutenue par la CRÉCQ, qui mènera à l'élaboration d'une vision renouvelée de la région Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'un projet de Cadre de référence pour la prise en charge de la concertation régionale par la Table des Préfets du Centre-du-Québec pour la période transitoire 2015-2016 a été transmis aux cinq MRC du Centre-du-Québec pour appui et que les membres du comité administratif et de planification en font la recommandation;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

D'appuyer le Cadre de référence pour la prise en charge de la concertation régionale par la Table des Préfets du Centre-du-Québec pour la période transitoire 2015-2016 soumis par la Table des préfets du Centre-du-Québec, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la Table des préfets du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

C) TRANSPORT COLLECTIF

Demande de financement au MTQ

mrc11124/08/15

ATTENDU QUE les MRC sont considérées admissibles à recevoir des subventions via le Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif rural;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond chapeaute depuis plusieurs années un projet en transport collectif pour son territoire, près de 4 228 déplacements ayant notamment été assurés au cours de la seule dernière année;

ATTENDU QUE dans le but de poursuivre ses activités en la matière et donc de permettre le maintien d'un service de transport collectif pour son territoire, la MRC de Drummond désire solliciter l'aide gouvernementale à laquelle elle a droit en regard du programme ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la contribution du milieu sera constituée de l'entièreté de la part des usagers pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, soit la somme de 11 039 \$;

ATTENDU QUE la subvention du Ministère des Transports du Québec (MTQ) est le double de la contribution financière de l'organisme admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil

1. Sollicite l'aide gouvernementale à laquelle la MRC de Drummond a droit en regard du Volet II du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, soit la somme de 22 078 \$, considérant que la part du milieu, constituée de l'apport des usagers, est de 11 039 \$;
2. Autorise la directrice générale de la MRC de Drummond à préparer et signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement des présentes, incluant la présentation de la demande d'aide financière au gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) AUTRES

Aucun rapport n'est présenté ce mois-ci, compte tenu de la période estivale.

15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

- 12-06 : MRC Vaudreuil-Soulanges : Fonds de développement du territoire – Positionnement.
- 10-06 : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : Avis régional de la CRRNTO – Propositions de modes de financement pour le Réseau routier municipal à double vocation.
- 10-06 : Municipalité de paroisse de Sainte-Séraphine et Saint-Lucien: Réseaux cellulaires déficients.
- 16-07 : MRC Marguerite-D'Youville et MRC de la Nouvelle-Beauce : Fonds de développement du territoire.
- 07-07 : Les Producteurs de lait du Centre-du-Québec : Mobilisation en appui à la gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP).

Tel que recommandé par les membres du CAP, les Municipalités de Ste-séraphine et St-Lucien, les Producteurs de lait du Centre-du-Québec, la MRC Marguerite-D'Youville et de la Nouvelle Beauce sont appuyés.

A.1) Appui aux municipalités de Saint-Lucien et Sainte-Séraphine

Réseaux cellulaires déficients

mrc11125/08/15

ATTENDU la demande des municipalités de Saint-Lucien (résolution 2015-06-111) et de Ste-Séraphine située dans la MRC d'Arthabaska (résolution 2015-04-3712), à l'effet d'interpeller différents fournisseurs de réseaux cellulaires dans le but d'améliorer l'efficacité des réseaux en place sur le territoire du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE certains secteurs situés sur le territoire de la MRC de Drummond sont peu ou non desservis par une couverture cellulaire adéquate et, conséquemment, qu'un grand nombre de municipalités de la MRC vit cette problématique;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un cellulaire constitue aujourd'hui un outil de travail incontournable pour une grande majorité des gens et que ces derniers souhaiteraient un réseau efficace en tout temps;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer les démarches de la Municipalité de Sainte-Séraphine ainsi que celle de la municipalité de Saint-Lucien afin que ces dernières interpellent les différents fournisseurs de réseaux cellulaires dans le

but d'améliorer l'efficacité des réseaux, sur les territoires des MRC concernées et, si possible, sur l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec.

De transmettre la présente résolution aux municipalités et fournisseurs concernés desservant la région Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

A.2) Appui aux Producteurs de lait du Centre-du-Québec

Mobilisation en appui à la gestion de l'offre

mrc11126/08/15

ATTENDU QUE le Centre-du-Québec compte 846 entreprises laitières représentant 25% des fermes qui produisent près de la moitié des revenus agricoles de la région, la production laitière générant ainsi des revenus et taxes significatifs;

ATTENDU la tenue actuelle de négociations dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) entre le Canada et 11 autres pays;

ATTENDU QUE l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec est préoccupé par l'abolition possible du système canadien de gestion de l'offre, un mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici, productions principalement destinées au marché intérieur;

ATTENDU QUE l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec sollicite l'appui de la MRC de Drummond dans ce dossier qui constitue une priorité pour cette dernière;

ATTENDU QUE les pressions exercées pour l'ouverture du marché canadien sont fortes et touchent tous les produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs de consommation);

ATTENDU QUE, selon Les producteurs de lait, le système canadien de gestion de l'offre constitue l'un des systèmes les plus justes au monde et qu'advenant l'abolition de ce système, les entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître pour plusieurs au profit notamment des entreprises américaines;

ATTENDU QUE les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes, le producteur étant ainsi rémunéré plus équitablement;

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers, soit la gestion de la production, le contrôle des importations et la politique de prix couvrant les coûts de production, sans accès supplémentaire au marché canadien;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Carole Côté

Et résolu à l'unanimité

De demander au ministre fédéral de maintenir le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant pas d'accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre, dans le cadre des négociations du partenariat transpacifique (PTP).

ADOPTÉ

A.3) Appui aux MRC Marguerite-D'Youville et MRC de la Nouvelle Beauce

Fonds de développement des territoires

mrc11127/08/15

ATTENDU les demandes d'appui des MRC Marguerite D'Youville (résolution 2015-07-193) et de la Nouvelle Beauce (résolution 12790-07-2015) dénonçant certaines clauses contenues à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires signée par les MRC du Québec;

ATTENDU QUE cette entente implique effectivement de multiples exigences dont la production de politiques, de redditions de compte, de rapports d'activités ainsi que le respect de délais de rigueur, le dépôt de rapports sur le site web et précise qu'advenant le fait que le montant alloué ne soit pas entièrement dépensé, le solde devra être remboursé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'était engagé à un allègement des procédures et à ce que le Fonds de développement des territoires serait accordé sur la base de conditions minimales;

ATTENDU QUE ce contrôle gouvernemental occasionne un fardeau fiscal supplémentaire aux contribuables en raison du temps requis pour la production des divers documents requis;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer les MRC Marguerite D'Youville et de la Nouvelle Beauce dénonçant auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une telle bureaucratie et de lui demander d'alléger la gestion du Fonds de développement des territoires, tout en reconnaissant la capacité des élus municipaux à prendre des décisions responsables et réfléchies.

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une gestion plus souple de ce Fonds.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et aux députés des circonscriptions provinciales de Drummond-Bois-Francs et de Johnson.

ADOPTÉ

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance des mois de juillet et août et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

Juillet

- 02-07 : MRC d'Antoine-Labelle : Dénonciation de l'avis de la Société québécoise des infrastructures.
- 01-07 : Monty Sylvestre : Offre de services – Services de recouvrement de créances municipales impayées.
- 01-07 : MRC d'Arthabaska : Projet de règlement modifiant le Schéma relativement aux normes sur les zones de mouvement de terrain.
- 26-06 : UQTR : Consultation en vue de la nomination de membres à titre de personnes représentants les milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail au CA de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- 17-06 : Gérard Fréchette : Constats suite à consultation publique de la gestion des déchets en avril dernier.
- 17-06 : RécupérAction centre du Québec : Facturation des taxes (TPS et TVQ)
- 16-06: Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées : Prix Yvette Brunet.
- 15-06 : MRC d'Arthabaska :
Entrée en vigueur du règlement numéro 334 concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska pour le secteur de la rue Laroche.
Adoption du Règlement numéro 342 concernant la création d'une affectation récréotouristique dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska.
- 15-06: Service d'achat pour les municipalités : Invitation à une journée de conférences juridiques en matière d'appel d'offres.
- 11-06 : Gérard Fréchette : Tournage de films à Montréal.
- 08-06 : Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village : Résolution demandant au MSP de ne pas modifier le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation pompier 1.
- 05-06 : Éditions Média Plus Communication : Guide de La Rivière-du-Nord.
- 04-06 : CIUSSS : Invitation à une rencontre d'information et d'échange en compagnie de M. Martin Beaumont, président-directeur général du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du Québec.
- 04-06 : MRC d'Arthabaska : Adoption du règlement numéro 341 concernant les usages dans l'affectation commerciale rurale de la route de la Grande-Ligne dans la Ville de Victoriaville.
- 04-06 : Culture Centre-du-Québec : Politique de développement durable.
- 04-06 : Axio Environnement : Offre de services professionnels en matière de gestion des ressources hydriques.
- 04-06 : AGFMQ : Invitation au colloque 2015

Août

- 31-07 : Carrefour d'entraide Drummond Inc. : Rapport annuel d'activité.
- 30-07 : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Un montant de 50 000 \$ est accordé à la région du Centre-du-Québec dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).
- 29-07 : Association forestière du sud du Québec : 70^e Congrès et Salon forestier 2015.
- 28-07 : FQM : Réception résolution de la résolution d'appui négociations du prochain Pacte fiscal.
- 27-07 : MRC des Maskoutains : Adoption du Plan de développement de la zone agricole.

27-07 : Gérard Fréchette : Avenir de l'église St-Majorique-de- Grantham.

22-07 : Ministère de la Sécurité publique : Chèque de 25 864,34 \$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

21-07 : UMQ : Accusé-réception de la résolution mrc11097/06/15 – Mode de redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination.

20-07 : MAMOT : Chèque de 465 643 \$ représentant 50 % du montant pour 2015-2016 suite à l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

16-07 : MRC d'Argenteuil : Transmission d'une résolution – Modernisation du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement – demande à la FQM de coordonner les discussions relatives au Livre Vert.

16-07 : MRC de Mirabel : Demande au gouvernement du Québec concernant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (Loi)*.

16-07 : Municipalité de Saint-Edmond : Appui à la FQM dans sa volonté de participer à la négociation du prochain pacte fiscal.

15-07 : Loisir Sport Centre-du-Québec : Photos et hommage lors de la soirée Prix Dollard-Morin en juin dernier.

15-07 : FQCC : Mise à jour de l'étude sur l'impact économique du quad au Québec.

15-07 : MAMOT : Accusé-réception concernant l'adoption du règlement numéro MRC-772 modifiant le schéma.

14-07 : Municipalité de L'Avenir : Demande d'avis préliminaire projet d'amendement.

14-07 : Recyc-Québec : Accusé-réception du projet de plan de gestion des matières résiduelles.

13-07 : Recyc-Québec : Accusé-réception mrc11097/06/15 révision du mode de calcul des redevances à l'élimination de matières résiduelles.

10-07 : Vélo Québec Association : Proposition de Vélo Québec au gouvernement du Québec pour assurer la sécurité sur la Route verte et la pérennité de l'itinéraire.

09-07 : Recyc-Québec : Accusé-réception de la candidature de la MRC.

08-07 : FQM : Accusé-réception de la résolution mrc11097/06/15 – Mode de redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination.

03-07 : Ministère de la Sécurité publique : Programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Construction d'une caserne de pompiers – Avis favorable.

01-07 : Gérard Fréchette : Copie d'un reportage sur la biométhanisation.

23-06 : MRC du Val-Saint-François :

- Adoption du règlement 2015-02 modifiant le schéma afin de changer l'affectation du territoire dans le secteur du lac Stoke dans la municipalité de Stoke.
- Adoption du règlement 2015-01 modifiant le schéma afin de permettre sous certaines conditions la réduction de la distance entre deux intersections.

16. DIVERS

M. Jean-Guy Hébert, à titre de président du comité du golf, réitère son invitation auprès des municipalités à participer à la 22^e édition du tournoi de golf de la MRC de Drummond. M. le préfet en profite pour le remercier de son implication afin de contribuer à la réussite de ce tournoi et par le fait même d'amasser des fonds pour La Tablée populaire.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lafond, représentant de «Les producteurs de lait du Centre-du-Québec», remercie les membres du conseil pour leur appui par résolution et demande s'il est possible de transmettre copie de celle-ci aux municipalités pour appui. Le préfet acquiesce à la demande.

M. Gérard Fréchette a des questions aux sujets de la vente des terres d'Hydro-Québec, du Parc régional, du traitement des déchets et de l'inventaire du patrimoine bâti afin de conserver l'église de Saint-Majorique au lieu de la démolir. Le préfet répond aux questions concernant le MRC et invite M. Fréchette à s'informer auprès des municipalités concernées par les dossiers locaux.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11128/08/15

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 30.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière